

Payer pour la surpêche :

pourquoi les subventions à la construction de nouveaux navires sont une mauvaise nouvelle pour les contribuables européens et nos océans

Résumé

La surpêche chronique dans les eaux européennes implique des captures moins volumineuses, des revenus moins élevés et des emplois moins nombreux que si nos stocks halieutiques étaient gérés correctement. Les consommateurs de toute l'Union européenne (UE) paient en effet désormais leurs poissons trois fois : ils paient la valeur des débarquements, le coût de la surpêche pour la société et les subventions que reçoit le secteur de la pêche.

Une proposition d'amendement du nouveau régime de subventions, à savoir le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), octroierait des subventions à la construction de nouveaux navires – les fonds publics serviraient ainsi à augmenter la capacité des flottes de pêche de l'UE et à mettre davantage de pression sur le nombre de poissons.

La somme de 0,93 milliards d'euros offerte chaque année par le FEAMP est loin d'être négligeable : c'est l'équivalent de près de la moitié (46 %) des salaires des équipages pour l'ensemble des pêcheurs de l'UE. La subvention proposée pour la construction de nouveaux navires correspond à 16,9 % des salaires des équipages. Il est clair que des fonds d'une telle ampleur pourraient être extrêmement profitables à la société s'ils étaient utilisés à d'autres fins.

Au lieu de financer la construction de nouveaux navires, les subventions doivent soutenir sur le long terme la transition vers la reconstitution des stocks halieutiques et vers des captures de poissons durables et plus volumineuses pour les pêcheurs.

Les consommateurs paient trois fois

Près de deux tiers des stocks de l'UE sont désormais surexploités. Cela signifie que les captures sont moins volumineuses, les revenus moins élevés et les emplois moins nombreux que si les stocks étaient à leur rendement maximal durable.

Cette mauvaise gestion chronique a conduit à une situation où les consommateurs européens paient désormais leurs poissons trois fois. Ils paient une première fois le prix du poisson, c'est-à-dire la

valeur des débarquements. Ils paient ensuite le coût de la surpêche pour la société, car des stocks halieutiques appauvris génèrent moins de revenus et d'emplois que ce qu'ils pourraient produire s'ils étaient gérés durablement. Les contribuables paient enfin pour soutenir un secteur de la pêche qui peine à assumer les conséquences de la surpêche du fait des subventions octroyées par l'UE.

Tableau 1 : Triple coût pour les consommateurs	
Coût pour les consommateurs	Montant (annuel)
Valeur des débarquements	6,6 milliards EUR
Valeur perdue en raison de la surpêche	3,2 milliards EUR
Subventions	0,9 milliards EUR
Total	10,7 milliards EUR
Sources : Anderson <i>et al.</i> ¹ ; Crilly et Esteban ² ; Commission européenne ³	

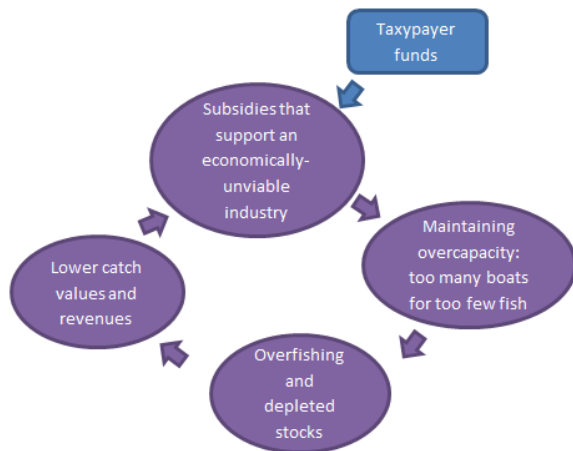
L'instrument financier destiné à soutenir la mise en œuvre de la politique commune de la pêche (PCP) est actuellement mis à jour et révisé sous le nom de Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour la période 2014-2020.

Tandis que l'élimination progressive de l'aide à la construction de nouveaux navires prévue pour 2004 fut l'un des succès de la réforme de la PCP en 2002, une proposition d'amendement du FEAMP menace désormais les progrès réalisés à cette occasion. L'amendement 32b est proposé pour les navires de plus de 35 ans et est soumis à certaines conditions telles qu'un plafond de 80 000 euros par navire.

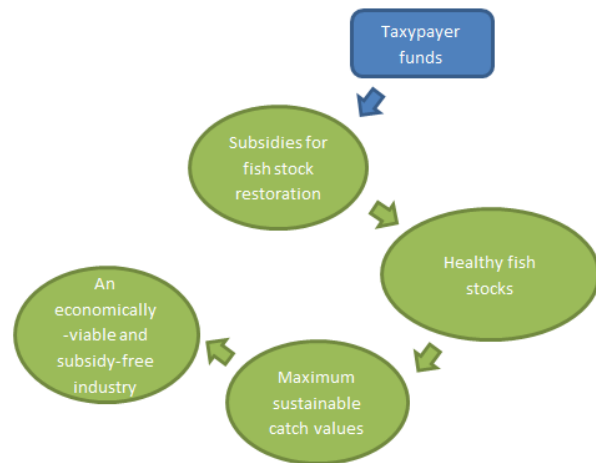
Les subventions à la construction de nouveaux navires favorisent le maintien du cercle vicieux de la surpêche en permettant au secteur de poursuivre ses activités non viables sur le plan économique et d'opérer alors qu'il est en surcapacité. Ce cercle vicieux peut être brisé si les subventions sont utilisées pour reconstituer les stocks halieutiques, ce qui permettrait un approvisionnement en poissons durable et plus volumineux pour les consommateurs, et créerait des revenus pour les pêcheurs.

Fish Subsidies

Enabling the vicious cycle of overfishing...



...or breaking it.



Graph

Fish Subsidies

> Subventions à la pêche

Enabling the vicious cycle of overfishing...

> Contribuer au cercle vicieux de la surpêche...

... or breaking it.

> ... ou le briser.

Taxpayer funds

> Fonds provenant des contribuables

Subsidies that support an economically-unviable industry

> Subventions qui soutiennent un secteur non viable sur le plan économique

Maintaining overcapacity: too many boats for too few fish

> Maintien de la surcapacité : trop de navires pour trop peu de poissons

Overfishing and depleted stocks

> Surpêche et stocks appauvris

Lower catch values and revenues

> Valeur des captures et revenus moins élevés

Subsidies for fish stock restoration

> Subventions pour la reconstitution des stocks de poissons

Healthy fish stocks

<ul style="list-style-type: none"> > Stocks de poissons en bon état
<p>Maximum sustainable catch values</p> <ul style="list-style-type: none"> > Valeur maximale durable des captures
<p>An economically viable and subsidy-free industry</p> <ul style="list-style-type: none"> > Un secteur économiquement viable et non subventionné

Toute subvention qui contribue à la surcapacité – principal facteur de la surpêche – devrait être fermement écartée. La réintroduction de l'aide à la construction de nouveaux navires par l'amendement 32b compliquerait davantage la réalisation des objectifs de la réforme de la politique commune de la pêche, récemment adoptée par les ministres de l'UE en mai dernier, laquelle ambitionne de reconstituer les stocks halieutiques. À la place, le financement de nouveaux navires risque plutôt de perpétuer le gaspillage de nourriture, d'argent et d'emplois résultant de la surpêche, ainsi que la mauvaise utilisation de l'argent des contribuables qui le soutienne.

Une somme importante

L'amendement va à l'encontre d'un principe communément admis de réduction de la surcapacité des pêcheries européennes et le fait à un coût considérable.

Selon les chiffres de la Commission européenne, environ 20 000 navires⁴ remplissent les conditions requises pour recevoir un financement de maximum 80 000 euros dans le cadre de la proposition d'amendement 32b. Le coût total de cette mesure pourrait s'élever à 1,65 milliards d'euros, soit 236 millions d'euros par an pendant sept ans, ce qui représente un quart (25,4 %) du financement total du FEAMP qui s'élève à 6,5 milliards d'euros, soit 0,93 milliards d'euros par an.

L'importance de cette somme est aggravée par le fait que la surpêche a réduit l'importance du secteur de la pêche et que, en comparaison, les subventions représentent désormais un montant considérable.

Catégorie	Valeur annuelle (EUR)
FEAMP	0,93 milliards
Amendement article 32b	0,24 milliards
Salaires des équipages	2,02 milliards
Valeur des débarquements	7,13 milliards
Sources : Commission européenne ⁵ ; Correspondance avec la CE ; Anderson <i>et al.</i> ⁶	

Le tableau 2 compare le montant des subventions disponibles dans le cadre du FEAMP et au titre de l'amendement avec la valeur des salaires des équipages et celle des débarquements dans l'ensemble des pêcheries de l'UE.

%	Salaires des équipages	Valeur des débarquements
FEAMP	46,0 %	13,0 %
Amendement article 32b	16,9 %	3,3 %

En se basant sur les prévisions de salaires des équipages en 2013 dans les pays de l'UE, la valeur du FEAMP correspond aux salaires de 56 299 pêcheurs sur 105 674, et l'amendement pour la construction de nouveaux navires équivaut aux salaires de 17 874 pêcheurs. Comme le montre le tableau 3, le FEAMP représente près de la moitié (46 %) de la valeur totale des salaires des équipages, et l'amendement pour la construction de nouveaux navires pourrait représenter 16,9 % des salaires des équipages. Le fait que les subventions pourraient en réalité couvrir les salaires d'une si grande part de l'ensemble du secteur soulève clairement la question de savoir si elles ne pourraient pas être utilisées de façon plus rentable.

Mise en contexte nécessaire

Un nouvel amendement permettant la construction de nouveaux navires représente un grand pas dans la mauvaise direction pour le secteur de la pêche européenne. L'augmentation de nos flottes aujourd'hui, et à un coût aussi élevé, ne fera qu'aggraver la surpêche et rendre un secteur déjà en difficulté encore plus dépendant des subventions communautaires.

Bien que l'amendement pour de nouveaux navires de pêche soit un financement spécifique à l'intérieur de l'enveloppe du FEAMP, il est décevant de se rendre compte de tout ce qui aurait pu être accompli de positif pour la société si un financement du même ordre avait été utilisé différemment. Le coût des repas scolaires, par exemple, a récemment attiré l'attention, car il s'agit d'un coût en augmentation pour les familles de toute l'Europe à une époque de difficultés économiques pour beaucoup d'entre elles.

Pays	Nombre possible de nouveaux navires par an	Fonds possibles liés à l'amendement (EUR)	Coût du repas scolaire (EUR)	Nombre de repas scolaires – coût équivalent	Jours d'école	Nombre d'enfants pris en charge – coût équivalent
France	161	12 891 429	3,11	4 148 660	175	23 707
Italie	560	44 834 286	4,18	10 713 643	200	53 568
Pologne	22	1 782 857	1,34	1 331 803	190	7 009
Espagne	441	35 314 286	4,59	7 698 273	175	43 990
Royaume-Uni	143	11 440 000	2,49	4 597 037	190	24 195
Union européenne	2948	235 840 000	3,14	75 076 269	186	403 636

Sources : Nelson *et al.*⁷ ; UNESCO⁸ ; BCE⁹ ; FMI¹⁰ ; Kamette¹¹ ; Brennan et Evans¹² ; Spigarolo *et al.*¹³ ; Govan¹⁴ ; Majak¹⁵ ; Kłopotcka¹⁶ ; Pośpiech¹⁷ ; Łw¹⁸

Le tableau 5 souligne les fonds possibles liés à l'amendement et le nombre équivalent de repas scolaires et d'élèves que ces fonds pourraient prendre en charge dans certains des principaux pays de l'UE possédant des flottes de pêche. Tous les coûts sont donnés en euros de 2013 en les basant sur une estimation de l'inflation nationale et des taux de change.

Au sein même du secteur de la pêche, ces fonds supplémentaires pourraient dans une grande mesure participer à la transition vers une pêche durable. Les fonds disponibles au titre de

l'amendement pourraient augmenter de 4,6 fois le montant des fonds destinés aux mesures de contrôle et d'application de la législation, et de 3,5 fois le montant de ceux destinés à la collecte des données, soit un montant global multiplié par deux pour l'ensemble de ces mesures.

Une vision alternative

Les stocks de poissons européens et les moyens de subsistance qui en dépendent sont menacés tant que la surpêche continue. À ce titre, les subventions communautaires pourraient jouer un rôle crucial pour soutenir une transition vers des pratiques plus durables. Les flottes de pêche de l'UE souffrent clairement des conséquences financières immédiates de la surpêche, mais leurs problèmes seront exacerbés si les subventions contribuent à la surcapacité. C'est une plus grande quantité de poissons, et non un plus grand montant de subventions aux navires, qui aidera les pêcheries de l'UE. La seule manière de mettre fin à ce cercle vicieux est de s'attaquer au problème de la surpêche.

Certaines subventions, telles que celles destinées au remplacement des moteurs, à d'autres mesures de modernisation ou à la construction de nouveaux navires, continueront à favoriser la surpêche et il convient donc de les rejeter. D'autres mesures, parmi lesquelles la collecte de données, le contrôle et l'application de la législation et la recherche sur des engins plus sélectifs, aideront à soutenir la transition de la surpêche vers des captures plus volumineuses, des revenus plus élevés et des emplois plus nombreux. Ainsi, dans le cadre des décisions sur la manière d'octroyer les subventions communautaires, il n'est pas question de navires ou de flottes spécifiques, mais de soutien à la transition vers un secteur durable et rentable qui maintiendra des emplois et des communautés dans toute l'Europe pour les générations à venir.

Rédigé par : Griffin Carpenter et Aniol Esteban

Notes de fin

¹ Anderson, J., Carvalho, N., Contini, F. et Virtanen, J., *The 2012 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet*, Bruxelles : Commission européenne, 2012.

² Crilly, R. et Esteban, A., *No Catch Investment*, Londres : nef, 2012.

³ Commission européenne, *Un nouveau Fonds européen pour les politiques menées par l'UE dans les domaines des affaires maritimes et de la pêche*, Bruxelles : Commission européenne, 2011.

⁴ Commission européenne, DG MARE.

⁵ Commission européenne, *Un nouveau Fonds européen pour les politiques menées par l'UE dans les domaines des affaires maritimes et de la pêche*, Bruxelles : Commission européenne, 2011.

⁶ Les données de l'*Annual Economic Report* ne sont pas disponibles pour la Grèce.

⁷ Nelson, M. et al., *Seventh Annual Survey of Take Up of School Lunches in England*, Sheffield : Children's Food Trust, 2012.

⁸ UNESCO, *Données mondiales de l'éducation, VII éd. 2010/11 – Pologne*, Paris : UNESCO, 2012.

⁹ Banque centrale européenne, Taux de change, <http://sdw.ecb.europa.eu/>.

¹⁰ Fonds monétaire international, Taux d'inflation par pays, <http://www.imf.org/external/data.htm>.

¹¹ Kamette, F., *Les rythmes scolaires dans l'Union européenne*, Paris : Fondation Robert Schuman, 2011.

¹² Brennan, G. et Evans, A., *School Lunch the French Way: Reporting Back*, Evans & Brennan, LLC, 2011.

¹³ Spigarolo, R., Sarti, V. et Giorgi, G., « Organic and Conventional Public Food Procurement for Youth in Italy », in *Bioforsk*, vol. 5, n° 109/2010, 2010.

¹⁴ Govan, F., « Spanish parents to be charged three euros for packed lunches », in *Telegraph*, 8 août 2012.

¹⁵ Majak, K., « Obiady w szkolnych stołówkach. Trzy razy droższe, a mimo to gorsze », in *na:temat*.

¹⁶ Kłopotcka, I., « Obiady w szkołach. Ile kosztują na Opolszczyźnie? » in *nto*, 20 septembre 2012.

¹⁷ Pośpiech, S., « Wracamy do tematu - Kucharki mówią NIE prywatyzacji stołówek », in *Rzecz Krotoszyńska*, 6 novembre 2012.

¹⁸ Łw., « Obiady podawane w stołówkach szkolnych są najtańsze », *Wspolczesna*, 9 octobre 2012.